



## Dommmages et intérérets

Par **Yofate78**, le **01/06/2020** à **07:28**

Bonjour,

il y a 10 ans, suite à une décision du tribunal correctionnel, j'ai été condamné à payer des dommages et intérêts à la partie adverse.

j'ai été condamné solidairement avec une autre personne.

une saisie sur salaire a été mise en place jusqu'à ce que je quitte mon emploi. J'ai alors proposé ses virements volontaires.

Après de multiples relances, je n'ai pas de retour concernant les sommes restant dues.

ma question est la suivante : dois-je reprendre les règlements ? Si saisie sur salaire il y a, va-t-il y avoir une phase de conciliation ?

merci par avance pour votre retour, Sandrine